

# Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 27/05/2026

## Membres AS Présents :

Lucas PECHARD (Président de l'AS ISAE-SUPAERO)  
Guilhem CHEVILLARD (Secrétaire général de l'AS ISAE-SUPAERO)  
Ulysse PERRIN (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)  
Martin RAOUL (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)  
Domitille BIZARD (Responsable des évènements de l'AS ISAE-SUPAERO)  
Manech GALLOIS (Communication interne de l'AS ISAE-SUPAERO)  
Ton HERBERT (Communication externe de l'AS ISAE-SUPAERO)  
Benjamin LUCANTE (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)  
Quentin LE MORILLON (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)  
Titouan RENAUX (Responsable Développement Durable de l'AS ISAE-SUPAERO)

## Tableau récapitulatif des décisions du CA

Ci-dessous un tableau récapitulatif (cf. plus bas pour le détail et les explications).

AUTEUR	TYPE DE DEMANDE	DÉCISIONS
<b>Club Triathlon</b>	Demande un budget compétition, et développement du club	Demande partiellement acceptée
<b>Club Voile Lourde</b>	Demande de participation à une nouvelle régata	Demande partiellement acceptée
<b>Club Pétanque</b>	Demande d'achat de matériel	Demande refusée

## **Compte rendu détaillé de la réunion :**

### **Club Triathlon - Domitille Bizard et Emmy Dauphin**

*Demande de budget pour rembourser partiellement des inscriptions au triathlon de Toulouse.*

*Demande d'organiser un triathlon à Supaero pour faire découvrir la discipline.*

#### **Récapitulatif de la demande :**

Le club triathlon, fraîchement créé, montre déjà que ses membres sont motivés et investis: certains d'entre eux ont récemment participé au triathlon de Mimizan, rapportant de beaux résultats. C'est dans cette dynamique que le club demande au CA le remboursement d'une douzaine de participation au triathlon de Toulouse, grand évènement pour la discipline.

Le club triathlon aimerait également organiser à la rentrée prochaine, un triathlon à Supaero, gratuit et accessible à tous; comme celui de l'INSA notamment, pour faire découvrir cette discipline.

#### **Discussion et décision du CA :**

Le club triathlon est un club très jeune (créé en mars), et n'a pas encore réalisé d'entraînement en tant que club triathlon (sortie athlétisme, cyclisme ou natation).

C'est pourquoi le CA trouve prématuré de rembourser à 50% des inscriptions au triathlon de Toulouse: cela représente une somme d'argent trop importante pour un sport qui se veut "peu cher".

Toutefois le CA accepte le remboursement à hauteur de 25% des inscriptions au triathlon de Toulouse.

De plus, il encourage vivement le club dans l'organisation d'un triathlon à Supaero.

*Décision votée à 8 voix sur 8*

### **Club Voile Lourde - Domitille Bizard**

*Demande de participer à deux nouvelles régates*

#### **Récapitulatif de la demande :**

Suite à l'annulation de la participation à une régates plus tôt dans l'année, il reste du budget compétition au club voile lourde. Ce dernier souhaite l'utiliser pour participer à une nouvelle régates, et en présente deux au CA:

- Une régates organisée par CentraleSupélec à La Trinité Sur Mer le week-end du 26-27 septembre (801.44€ si remboursement à 50%)
- Une autre organisée par Centrale Méditerranée les 7-8-9 septembre (1008.3€ si remboursement à 50%)

Domitille exprime une préférence pour cette deuxième régates, bien plus proche géographiquement, et assure que le prix devrait baisser car les organisateurs devraient trouver des sponsors.

#### Discussion et décision du CA :

Grâce à l'annulation de la participation à une régates, le club voile lourde a un excédent de budget de 484€ pour les régates.

Le CA accepte donc de rembourser à hauteur de  $\frac{1}{3}$  de la participation à la régates de Centrale Méditerranée, soit  $\frac{1}{3}$  de 2016€ (=672€ → 484€ de budget restant + 188€ de budget de CA).

*Décision votée à 8 voix sur 8*

#### **Club Pétanque - Gaspard Macron**

*Demande de matériel*

#### Récapitulatif de la demande :

À l'approche de la saison estivale, le club pétanque souhaite se diversifier, et introduire une nouvelle discipline à son club: le palet vendéen.

Cela représente 105€ de planche et 63€ de palet.

#### Discussion et décision du CA:

Le CA ne considère pas que l'achat d'un palet vendéen rentre dans le cadre des activités de l'AS. De plus, le montant d'un tel achat représente environ 14 fois le budget du club pétanque.

Le CA refuse donc l'achat d'un palet vendéen.

*Décision votée à 6 voix sur 10*

## **Modification du règlement intérieur**

À la demande de la responsable événement Domitille Bizard, le CA modifie le règlement intérieur de l'AS, ajoutant une ligne concernant la valeur des chartes signées en amont des évènements sportifs.

Dans la section "évènements sportifs":

" En cas de non-respect des chartes signées en amont des évènements sportifs, l'AS se réserve le droit de prendre des mesures en conséquence envers les élèves ou club concernés."

*Décision votée à 10 voix sur 10*